

CHAPITRE VI : SYSTEME BANCAIRE, ET INTERMEDIATION

L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit a conforté le cadre légal de l'activité bancaire par le renforcement de la stabilité du système bancaire et, notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire.

Au plan réglementaire, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi leurs efforts de consolidation et de renforcement des conditions d'exercice de l'activité et du reporting bancaires. La Banque d'Algérie et la Commission Bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de l'exercice de la supervision bancaire et plus particulièrement à la conformité avec les normes et principes universels en la matière. Parallèlement, la Banque d'Algérie a affiné ces mécanismes de surveillance, de veille et d'alerte du système bancaire dans son ensemble et a mis en place, en 2007, le suivi des banques par des exercices de stress tests.

VI.1 - STRUCTURE GENERALE DU SYSTEME BANCAIRE

Avec l'entrée en activité d'une nouvelle banque, le système bancaire, à fin 2007, outre la banque centrale, est constitué de vingt-cinq (25) banques et établissements financiers agréés ayant tous leur siège social à Alger et d'une banque de développement en restructuration. Les banques et les établissements financiers se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la Caisse d'Epargne ;
- une (1) mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque ;
- douze (12) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;
- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- trois (3) sociétés de leasing dont une publique ;
- une (1) banque publique de développement dont la restructuration n'est pas encore terminée.

Les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. En matière d'opérations bancaires et par rapport aux banques, les établissements financiers ne sont pas autorisés à collecter des dépôts auprès du public.

Les banques publiques prédominent toujours par l'importance de leur réseau d'agences réparties sur tout le territoire national. Mais le rythme d'implantation d'agences des banques privées s'est nettement accéléré ces dernières années. Il en résulte une progression rapide de l'activité des banques privées qui contribue au développement de la concurrence, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'à celui de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires.

A fin décembre 2007, le réseau des banques publiques hors la Banque d'Algérie, comprend 1093 agences et succursales et celui des banques et établissements financiers privés 194 agences contre 152 en 2006. Le total des guichets s'établit à 1336, y compris les guichets de la Banque d'Algérie, soit un guichet pour 25 700 habitants contre 26 200 en 2006 et 26 800 en 2005. L'amélioration constatée de la bancarisation sous l'angle de développement du réseau est confirmée par le ratio population active / guichets bancaires, qui est de 7 870 personnes en âge de travailler par guichet en 2007 contre 8 030 en 2006.

Le niveau de la bancarisation, sous l'angle du nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle, est autour d'un compte par personne en âge de travailler. Le ratio actifs des banques / produit intérieur brut a atteint 69,3 % à fin 2007 contre 61,8 % à fin 2006. Le ratio actifs des banques hors placement de dépôts du secteur des hydrocarbures / produit intérieur brut hors hydrocarbures a atteint 100,3% en 2007 contre 98,3 % en 2006. En ce qui concerne les indicateurs de solidité financière, le ratio de solvabilité des banques publiques et privées est conforme aux exigences de la réglementation prudentielle en la matière.

A fin 2007, les banques, hors banque centrale, emploient 33 372 personnes, dont 28 645 par les banques publiques.

VI.1.1 - Activités des banques (y compris la caisse d'épargne)

En termes de total des actifs, les banques publiques restent prédominantes avec une part relative de 92,2 % à fin 2007 contre 91,7 % en 2006. A fin 2007, au sein des banques publiques, la première banque représente 37,7 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 18,6 %. En ce qui concerne les banques privées, les trois premières représentent 3,8 % du total de l'actif des banques et 48,6 % du total de l'actif des banques privées.

Bien que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement, les indicateurs y afférents restent en deçà de ceux atteints dans les pays méditerranéens voisins de l'Algérie. A fin 2007, les crédits à l'économie, y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor par émission de titres (titres non échus), représentent 54,6 % du produit intérieur brut hors hydrocarbures.

VI.1.1.1 - Ressources collectées

Comme en 2006, l'activité collecte des ressources à vue et à terme des banques (hors dépôts préalables à l'importation) a connu un développement appréciable en 2007 avec une croissance de 27,1 % contre 19 % en 2006, à en juger par les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne. Les dépôts préalables à l'importation qui ne sont plus inclus, à compter de 2007 (dépôts bloqués), dans la masse monétaire (M2) sont aussi en forte augmentation en 2007 (68 %).

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2004	2005	2006	2007
a) Dépôts à vue	1 127,9	1 224,41	1 750,4	2 560,8
Banques publiques	1 019,9	1 108,3	1 597,5	2 369,7
Banques privées	108,0	116,1	152,9	191,1
b) Dépôts à terme	1 478,7	1 632,9	1 649,8	1 761,0
Banques publiques	1 429,7	1 575,3	1 584,5	1 671,5
dont : dép. en devises	(201,2)	(209,1)	(210,3)	(207,1)
Banques privées	49,0	57,6	65,3	89,5
dont : dép. en devises	(14,5)	(16,9)	(25,0)	(22,4)
c) Dépôts préalables à l'importation	98,8	103,3	116,3	195,5
Banques publiques	79,9	79,0	85,6	162,9
dont : dép. en devises	(0,6)	(1,6)	(1,0)	(0,8)
Banques privées	18,9	24,3	30,7	32,6
dont : dép. en devises	(2,5)	(4,1)	(4,5)	(3,6)
Total de ressources collectées :	2 705,4	2 960,6	3 516,5	4 517,3
Part banques publiques :	93,5 %	93,3%	92,9 %	93,1%
Part banques privées :	6,5 %	6,7 %	7,1 %	6,9 %

Répartition des dépôts par secteur juridique :

	2004	2005	2006	2007
a) Dépôts à vue	1 127,9	1 224,4	1 750,4	2 560,8
Secteur public	697,4	773,9	1 163,9	1 831,7
Secteur privé	273,9	321,3	442,4	563,3
Autres *	156,6	129,2	144,1	165,8
b) Dépôts à terme	1 478,7	1 632,9	1 649,8	1 761,0
Secteur public	254,1	365,8	364,5	350,6
Secteur privé	1 189,2	1 232,8	1 271,4	1 395,9
Autres *	35,4	34,3	13,9	14,5
c) Dépôts préalables à l'importation **	98,8	103,3	116,3	195,5
Total :	2 705,4	2 960,6	3 516,5	4 517,3
Part secteur public	39,4 %	42,3 %	47,1 %	52,7 %
Part secteur privé	60,6 %	57,7 %	52,9 %	47,3 %

* opérations en cours non encore passées en comptes de la clientèle

** les dépôts préalables à l'importation ne sont pas suivis par secteur

En 2007, l'activité collecte des ressources des banques a été marquée par :

- l'augmentation considérable des ressources collectées (28,5 % en 2007 contre 18,8 % en 2006 et 9,4 % en 2005) ;

- l'augmentation plus importante des dépôts à vue par rapport à celle des dépôts à terme. La croissance des dépôts à vue a atteint 46,3 % en 2007 contre 43 % en 2006 et 8,6 % en 2005 face à une croissance plus modérée des dépôts à terme dont le taux de croissance est passée de 10,4 % en 2005 à 1 % en 2006 et 6,7 % en 2007 ;
- la diminution de la part relative des dépôts des entreprises privées et ménages et l'augmentation de la part des dépôts du secteur public. La part des dépôts collectés par les banques auprès des entreprises privées et ménages qui représentaient 60,6 % du total des dépôts à fin 2004, 52,9 % à fin 2006 n'est plus que de 47,3 % à fin 2007, alors que la part des dépôts du secteur public a suivi une tendance à la hausse passant de 39,4 % à fin 2004 à 47,1% à fin 2006 et à 52,7 % à fin 2007. L'accroissement des dépôts du secteur public, 42,8 % en 2007 contre 34,1 % en 2006, est dû partiellement à la forte croissance des dépôts du secteur des hydrocarbures ;
- l'importante augmentation des dépôts du secteur public collectés par les banques publiques en 2007 a conduit à une légère baisse de la part des dépôts des banques privées dans le marché des ressources (6,9 % à fin 2007 contre 7,1 % à fin 2006) ;

De plus et comme pour l'année 2006, dans l'encours des dépôts du secteur privé et ménages, la part des dépôts à terme demeure importante (71,2 % à fin 2007 contre 74,2 % à fin 2006 et 79,3 % à fin 2005) alors que dans les dépôts collectés auprès du secteur public, la part des dépôts à vue prédomine (83,9 % à fin 2007 contre 76,1 % à fin 2006 et 67,9 % à fin 2005).

Sous l'angle des flux, les dépôts collectés par les banques publiques en 2007 proviennent plus du secteur public (77,4 % contre 79,1 % en 2006) que des entreprises privées et ménages, en raison de l'évolution considérable des dépôts des entreprises des hydrocarbures. En ce qui concerne les banques privées, comme pour l'année 2006, les ressources collectées en 2007 proviennent uniquement des entreprises privées et ménages.

A l'instar des années précédentes, l'année 2007 s'est caractérisée par la croissance appréciable des moyens d'action des banques (dépôts à vue et dépôts à terme en dinars). Le taux de croissance de ces dépôts a été appréciable (31 % contre 20 % en 2006) et ce, dans un contexte de forte amélioration de la liquidité bancaire partiellement due à l'évolution des dépôts des entreprises des hydrocarbures. L'évolution des dépôts en devises collectés par les banques a accusé une baisse en 2007 de 2,9% contre une croissance de 3,9 % en 2006.

VI.1.1.2 - Crédits distribués

En ce qui concerne l'allocation des ressources par les banques, la distribution des crédits à l'économie est en hausse, mais elle s'est conjuguée avec l'augmentation relative des créances à risques.

L'activité de crédit à l'économie des banques, y compris la caisse d'épargne, a évolué comme suit (après déduction de créances non performantes rachetées par le Trésor public) :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2004	2005	2006	2007
Crédits au secteur public	859,7	882,5	848,4	989,3
Banques publiques	857,0	881,6	847,3	987,3
Crédits directs	849,7	811,3	751,7	900,1
Achat d'obligations	7,3	70,3	95,6	87,2
Banques privées	2,7	0,9	1,1	2,0
Crédits directs	2,7	0,4	0,0	0,1
Achat d'obligations		0,5	1,1	1,9
Crédits au secteur privé	674,7	896,4	1 055,7	1 214,4
Banques publiques	568,6	765,3	879,2	964,0
Crédits directs	568,6	765,3	874,7	959,6
Achat d'obligations			4,5	4,4
Banques privées	106,1	131,1	176,5	250,4
Crédits direct	106,1	131,1	176,4	250,3
Achat d'obligations			0,1	0,1
Total crédits distribués nets de crédits rachetés :	1 534,4	1 778,9	1 904,1	2 203,7
Part des banques publiques :	92,9 %	92,6 %	90,7 %	88,5 %
Part des banques privées	7,1 %	7,4 %	9,3 %	11,5 %

Dans le total des crédits distribués, la part des banques privées est en progression. Bien que lente, cette évolution, plus

particulièrement en 2007, est appréciable. Elle porte sur le financement des entreprises privées et ménages.

L'encours des crédits des banques, y compris le rachat de créances non performantes par le Trésor en 2005-2007, est passé de 1994,9 milliards de dinars à fin 2006 à 2298,6 milliards de dinars à fin 2007, soit un accroissement de 15,2 % contre 12,2 % en 2006. Les crédits au secteur privé se sont accrus de 15 % et les crédits au secteur public de 15,4 %. La part des crédits au secteur privé dans l'encours total des crédits distribués par les banques est passée de 52,9 % à fin 2006 à 52,8 % à fin 2007.

L'encours des crédits distribués au secteur public, y compris les crédits rachetés par le Trésor, reste important avec 47,2 % du total des crédits à l'économie, soit 43,4 % en crédits directs et 3,8 % en achat d'obligations émises par les entreprises publiques contre 47,1 % en 2006 (42,2 % en crédits directs et 4,9 % en achat d'obligations).

Les banques publiques assurent la presque totalité du financement du secteur public aussi bien en 2006 qu'en 2007, alors même que leur part dans le financement du secteur privé demeure importante, soit 79,4 % en 2007 contre 83,3 % en 2006. Au cours de l'année 2007, le flux de crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises publiques qu'aux entreprises privées et ménages ; les crédits au secteur public, hors rachat de créances non performantes par le Trésor public, étant en augmentation de 15,4 % en 2007 contre 6,4 % en 2006. L'accroissement des crédits distribués par les banques privées en 2007 s'établit à 42,2 %. Cette évolution a bénéficié exclusivement aux entreprises privées et ménages.

A fin 2007, l'encours des dépôts collectés, hors dépôts préalables à l'importation, aussi bien auprès du secteur public que privé est largement supérieur à l'encours des crédits distribués à chacun de ces deux secteurs.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne ont évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2004	2005	2006	2007
Crédits à court terme	828,3	923,3	915,7	1 026,1
Banques publiques	779,7	852,9	819,3	902,5
Banques privées	48,6	70,4	96,4	123,6
Crédits à moyen et long terme	706,0	855,6	988,4	1 177,6
Banques publiques	645,8	794,0	907,2	1 048,8
Banques privées	60,2	61,0	81,2	128,8
Total des crédits distribués nets de crédits rachetés :	1 534,4	1 778,9	1 904,1	2 203,7
Part crédits à court terme	54,0 %	51,9 %	48,1 %	46,6 %
Part crédits à M et LT	6,0 %	48,1 %	51,9 %	53,4 %

Sous l'angle de l'encours de crédits distribués par les banques à fin 2007, y compris les créances rachetées par le Trésor public, les crédits à moyen et long terme représentent 51,2 % de l'encours de crédits contre 48,8 % pour les crédits à court terme. Il s'agit d'une nouvelle tendance amorcée à compter de 2006 qui est due à l'évolution importante des crédits à long terme distribués pour financer les investissements dans le secteur de l'énergie et de l'eau, mais aussi des crédits hypothécaires et de crédits de financement d'autres biens durables aux ménages. En ce qui concerne les crédits hypothécaires, leur encours passe de 94 milliards de dinars à fin 2006 à 109 milliards de dinars à fin 2007, soit un accroissement de 16 %.

A fin 2007, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 53,7 % du total de leurs crédits contre 52,5 % à fin 2006. En ce qui concerne les banques privées, leur part des crédits à moyen et long terme a atteint un niveau très proche de celui des banques publiques (51 % contre 45,7 % à fin 2006). Cette nouvelle tendance est due à l'effort de distribution des crédits d'investissement aux entreprises privées et des crédits de financement de biens durables aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à fin 2007 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont

représentées par les bons du trésor acquis et par les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des Chèques Postaux. Les créances sur l'Etat des banques publiques sont largement plus importantes, en raison des différentes opérations d'assainissement patrimonial effectuées par l'Etat.

Au cours des années 2005-2007, le Trésor public a effectué une quatrième opération de rachat de créances non performantes sur les entreprises publiques déstructurées pour un montant total de 275,527 milliards de dinars dont 231,176 milliards de dinars au titre des créances non performantes détenues par les banques publiques. Sur ces rachats, 4,040 milliards de dinars ont été effectués en 2007. Sur l'encours des rachats auprès des banques publiques à fin 2007, un montant de 94,843 milliards de dinars a été enregistré dans les crédits à l'économie à fin 2005 ; l'autre partie (136,333 milliards de dinars) étant progressivement enregistrée par les banques publiques entre 2002 et 2005 sous la rubrique " Autres créances sur l'Etat ".

Au cours de l'année 2005, le Trésor public a aussi effectué la mise à niveau des fonds propres des banques publiques pour un montant de 30 milliards de dinars.

A fin 2007, les banques publiques détiennent une grande partie des créances sur le Trésor public au titre de rachats de créances non performantes sur les entreprises publiques (556,3 milliards de dinars sur un total de 608,8 milliards de dinars). Ces titres vendus sur le marché secondaire de titres du Trésor s'élèvent à 51,6 milliards de dinars dont 50,3 milliards de dinars achetés par les assurances. Les banques publiques détiennent aussi des créances sur le Trésor sous forme de titres participatifs (51,2 milliards de dinars) ou encore sous forme de bons du trésor (231,5 milliards de dinars contre 200,2 milliards de dinars à fin 2006). Leurs créances au titre des autres opérations s'élèvent à 43,1 milliards de dinars contre 49 milliards de dinars à fin 2006.

Le tableau ci-après montre l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2004	2005	2006	2007
Banques publiques	789,9	855,8	977,5	920,1
dont : obligations de rachat	(629,2)	(501,5)	(590,9)	(556,3)
Banques privées	13,5	20,6	37,0	21,1
Total :	803,4	876,4	1 014,5	941,2

VI.1.1.3 - Caisse d'épargne - une institution spécialisée

Les indicateurs de l'activité de la caisse d'épargne sont intégrés avec les indicateurs des autres banques publiques. Néanmoins, il s'agit d'une institution spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Agréée pour effectuer des opérations de banque, elle a développé progressivement les activités bancaires, parmi lesquelles le financement de la construction de logements et leur acquisition par les particuliers qui demeure l'activité la plus importante de la caisse d'épargne.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne joue un rôle appréciable avec l'appui du réseau d'agences de la poste. Cette dernière collecte près d'un tiers des ressources de la caisse d'épargne qui utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte. L'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est quant à elle récente. A fin 2007, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 630,2 milliards de dinars, dont 34,6 milliards de dinars de dépôts à vue, contre 565 milliards de dinars à fin 2006, dont 29,2 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour une grande partie des entreprises privées et ménages. Dans le total des ressources collectées en 2007, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne) est restée importante (94,5 % contre 94,8 % en 2006).

La caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements, des crédits hypothécaires aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété. Au cours des années précédentes, elle a distribué aussi des crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition de biens durables. A fin 2007, les crédits au secteur public, soit directement soit par l'achat d'obligations, s'élèvent à 195 milliards de dinars alors que les crédits distribués aux entreprises privées et aux ménages ont atteint 117,3 milliards de dinars, dont 1,5 milliard de dinars d'achat d'obligations. Aussi bien durant l'exercice 2007 que 2006, les flux de crédits au secteur public ont été moins importants que ceux alloués aux entreprises privées et les ménages. L'accroissement des crédits au secteur public est même négatif en 2007 (0,5%), alors que les crédits au secteur privé et ménages ont augmenté de 5,9%.

VI.1.2 - Rentabilité des banques

A fin 2007, les banques publiques, y compris la caisse d'épargne, représentent en moyenne 92,2 % du total des actifs de l'ensemble des banques, 80,6 % du produit net bancaire (PNB) total et 84,8 % du réseau bancaire national.

A l'instar de l'année 2006, les indicateurs de rentabilité qui suivent n'incluent pas une banque publique en cours de mise à niveau des fonds propres et la mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque.

VI.1.2.1 - Rentabilité des fonds propres

Si en termes de niveau, la rentabilité des fonds propres des banques privées est nettement supérieure à celle des banques publiques sur la période 2005-2007, l'évolution de cet indicateur demeure contrastée entre le groupe des banques publiques et celui des banques privées.

En effet, le ratio rentabilité des fonds propres (return on equity - ROE) des banques publiques s'est beaucoup amélioré en 2006 et 2007 par rapport à l'année 2005, avec une hausse exceptionnelle de près de douze (12) points de pourcentage en

2006 et de 6,2 points en 2007, pour s'établir à 17,41 % et 23,64 % respectivement contre 5,63 % en 2005. En revanche, le ROE des banques privées a enregistré un recul de deux (2) points de pourcentage en 2006 et une augmentation de 4,6 points en 2007, pour s'établir à 23,40 % et 28,01 % respectivement contre 25,43 % en 2005.

Tableau 1 : Indicateurs de rentabilité des banques

	2005	2006	2007
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
ROE *	5,63%	17,41%	23,64%
ROE (avant provisions)	41,40%	42,93%	26,42%
ROA **	0,30%	0,75%	0,87%
Levier financier***	18	23	27
Ratio : Total des charges/total des Produits (avant impôt)	92,02%	77,14%	69,24%
Banques privées en activité courant 2007			
ROE *	25,43%	23,40%	28,01%
ROE (avant provisions)	29,66%	32,60%	32,73%
ROA**	2,38%	2,49%	3,21%
Levier financier ***	11	9	9
Ratio : total des charges /total des Produits (avant impôt)	62,3%	71,47%	61,60%
* ROE : résultats / fonds propres moyens			
** ROA : résultats / total moyen des actifs			
*** Levier financier : Total moyen des actifs / fonds propres moyens			

En 2007, sans changements significatifs de leurs fonds propres, l'amélioration de la rentabilité des banques, aussi bien publiques que privées, résulte de l'augmentation de leurs résultats. Pour les banques publiques, cette évolution favorable est la conséquence de l'augmentation du volume de leurs activités et s'est traduite par la hausse de leurs leviers financiers et de la réduction des provisions pour risque de crédit. Pour les banques privées, en revanche, la stabilité de leurs leviers financiers indique que l'évolution favorable de leurs résultats découle d'une amélioration de la rentabilité de leurs actifs et des revenus des services bancaires.

VI.1.2.2 - Rendement des actifs

Le taux de rendement des actifs des banques publiques, mesuré par le ratio résultat / total des actifs (Return on assets), reste inférieur à celui réalisé par les banques privées. De plus, il reste relativement stable, voire en légère hausse en 2007 dans les banques publiques comparé au taux réalisé en 2006 (0,87 % contre 0,75 % en 2006), alors que ce ratio s'améliore dans les banques privées passant de 2,49 % en 2006 à 3,21 % en 2007.

Tableau 2 : Rendement des actifs des banques

	2005	2 006	2007
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
A - ROA	0,30%	0,75%	0,87%
B - Marge bancaire *	2,82%	2,97%	2,61%
a. Marge d'intermédiation	2,22%	2,43%	1,91%
b. Marge hors intermédiation	0,60%	0,54%	0,70%
C - Marge de profit **	10,70%	25,11%	33,39%
Banques privées en activité en 2007			
A - ROA			
	2,38%	2,49%	3,21%
B - Marge bancaire *	4,67%	5,97%	7,01%
a. Marge d'intermédiation	2,86%	3,82%	4,56%
b. Marge hors intermédiation	1,81%	1,87%	2,45%
C - Marge de profit **	50,88%	43,71%	45,83%

* Marge bancaire : Produit net bancaire / total moyen des actifs
** Marge de profit : Résultats nets / Produit net bancaire

Le taux de rendement des actifs des banques (ROA) est le produit de la marge bancaire par la marge de profit. La mise en évidence des déterminants de la rentabilité des actifs des banques requiert, en premier lieu, l'analyse des marges bancaires, autrement dit la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire.

VI.1.2.3 - Marge bancaire

En 2007, les marges bancaires des deux groupes de banques, privées et publiques, de niveau inégal, ont évolué en sens inverse. Celle des banques privées, en constante progression depuis 2004, a continué d'évoluer favorablement passant de

5,97 % en 2006 à 7,01 % en 2007. Celle des banques publiques est en légère baisse et s'établit à 2,61 % contre 2,97% en 2006.

L'écart dans les marges bancaires ne cesse de se creuser entre les deux groupes de banques. De 1,85 point en 2005, il est passé à 3 points en 2006 puis à 4,40 points en 2007. La légère baisse de la marge bancaire des banques publiques (2,61 % en 2007 contre 2,97 % en 2006) est due principalement à la baisse de 0,52 point de pourcentage de la marge d'intermédiation, malgré une légère hausse de 0,16 point de la marge hors intermédiation. En ce qui concerne les banques privées, leur marge bancaire s'améliore (7,01 % en 2007 contre 5,97 % en 2006 et 4,67 % en 2005). Cette amélioration progressive est due aussi bien à l'évolution positive de la marge d'intermédiation que de la marge hors intermédiation.

La décomposition de la marge d'intermédiation révèle une prédominance de l'activité clientèle pour le secteur bancaire dans sa globalité. Cette activité contribue pour 80,28 % à la marge d'intermédiation dans les banques privées et à 45,87 % dans les banques publiques avec des évolutions divergentes en 2007. La part de l'activité clientèle dans la marge d'intérêt des banques privées, demeure importante pour les trois dernières années (80,28% en 2007 contre 78,24 % en 2006 et 82,17 % en 2005), alors que la marge d'intérêt des banques publiques baisse considérablement passant de 65,39 % en 2005 à 59,81 % en 2006 et à 45,87 % en 2007. Le niveau des crédits non performants dans les actifs des banques publiques explique partiellement cette évolution ; les créances non performantes ne participant pas à la formation de la marge d'intérêt.

Inversement, les banques publiques ont une part relativement importante dans les opérations avec les institutions bancaires et les opérations sur titres comparativement aux banques privées. Les marges des banques publiques liées à ces deux activités sont importantes, et en forte augmentation, passant de 40,70 % en 2006 à 54,11 % en 2007 alors que celles réalisées par les banques privées sont beaucoup plus faibles. En revanche, les banques privées réalisent des marges sur les autres intérêts et produits assimilés (9,20 % en 2007 contre 8,93 % en 2006)

pendant que les banques publiques n'enregistrent pratiquement pas de marges de cette nature.

L'amélioration de la liquidité bancaire en 2006 et 2007, en contexte d'opportunités limitées d'emploi dans les opérations avec la clientèle, s'est traduite par une réorientation partielle de l'activité des banques, publiques notamment, vers les opérations avec les institutions financières et, en particulier, avec la Banque d'Algérie au titre des opérations de reprise de liquidité et de facilité de dépôts rémunérés.

Aussi, la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire est nettement plus élevée dans les banques privées que dans les banques publiques. La prédominance des opérations avec la clientèle dans les marges d'intermédiation des banques privées - plus rémunératrices que les opérations avec les institutions financières - et le niveau plus important des créances non performantes dans les actifs des banques publiques, expliquent le niveau inégal des marges bancaires des deux groupes de banques.

Tableau n° 3 : Détail des marges d'intermédiation des banques

	2005	2006	2007
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	4,19%	13,95%	22,37%
Opérations avec la clientèle	65,39%	59,81%	45,87%
Opérations de leasing			
Obligations et autres titres			
A revenu fixe	28,56%	23,51%	28,37%
A revenu variable	2,26 %	3,24%	3,37%
Autres intérêts et produits assimilés	-0,40%	-0,51%	0,02%
Banques privées en activité en 2007			
Marge d'intermédiation	100,00 %	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	5,50%	10,69%	8,33%
Opérations avec la clientèle			
Crédits	76,25%	71,82%	71,33%
Opérations de leasing	5,92%	6,42%	8,95%
Obligations et autres titres			
A revenu fixe	1,08%	1,94%	2,16%
A revenu variable	0,27%	0,20%	0,03%
Autres intérêts et produits assimilés	10,98%	8,93%	9,20%

VI.1.2.4 - Marge de profit

La marge de profit, qui mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux et provisions pour risques de crédit, notamment), évolue, en 2007, dans le même sens pour les deux groupes de banques. Elle est en progression continue sur la période 2005-2007 pour les banques publiques, passant d'un taux de 10,70 % en 2005 à 25,11 % en 2006 et 33,39 % en 2007. Pour les banques privées, cette marge, d'un niveau plus élevé que celle des banques publiques, passe de 50,88 % en 2005 à 43,71 % en 2006 et à 45,83 % en 2007. L'écart des marges de profit entre les banques publiques et les banques privées indique une meilleure gestion des risques de crédit des banques privées. Dans le même temps, l'augmentation du taux de la marge de profit des banques publiques en 2007 (8,28 points) indique une amélioration progressive dans les domaines de l'évaluation, la gestion et le suivi des risques de crédit à la faveur, entre autres, de l'assistance et l'intensification du contrôle de leurs portefeuilles par la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire.

L'augmentation en 2007 du taux de la marge de profit des banques publiques résulte des effets croisés de :

- la réduction des provisions pour risques de crédit qui ne consomment plus que 3,92 % du produit net bancaire (PNB) contre 36,80 % en 2006 et 71,10 % en 2005 ;
- l'augmentation raisonnable des frais généraux en 2007 qui absorbent 29,74 % du PNB contre 24,52% en 2006 ;
- l'augmentation des charges hors exploitation qui représentent 15,74 % du PNB contre 0,68 % en 2006.

Quant à la hausse de la marge de profit en 2007 des banques privées, elle résulte de :

- la baisse de la part des provisions pour risques de crédit qui ne consomment que 7,71 % du PNB contre 17,19 % en 2006 ;
- la légère baisse de la part des frais généraux (36,56 % du PNB contre 38,04 % en 2006) ;

- la baisse de la part des produits divers qui couvrent 12,03 % de PNB contre 15,21 % en 2006.

Tableau 4 : Répartition du produit net bancaire

	2005	2006	2007
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-0,12%	-0,11%	-0,10%
Frais généraux	29,93%	24,52%	29,97%
Dotations aux amortissements et prov.	2,72%	2,47%	4,51%
Pertes hors exploitation (+)	-16,43%	0,68%	15,74%
Provisions pour risques bancaires	71,10%	36,80%	3,92%
Impôt sur le bénéfice	2,10%	10,53%	12,57%
Marge de profit	10,70%	25,11%	33,39%
Banques privées en activité en 2007			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	16,84%	-15,21%	-12,03%
Frais généraux	36,47%	38,04%	36,56%
Dotations aux amortissements et prov.	8,26%	9,70%	9,26%
Pertes hors exploitation (+)	-0,41%	-1,11%	-0,74%
Provisions pour risques bancaires	8,47%	17,19%	7,71%
Impôt sur le bénéfice	13,17%	7,68%	13,41%
Marge de profit	50,88%	43,71%	45,83%

En dépit des frais généraux des banques publiques inférieures de 6,59 points de pourcentage à ceux des banques privées, l'écart dans les marges de profit entre les deux groupes de banque, en 2007, résulte donc principalement :

- du niveau plus élevé des provisions pour risques bancaires des banques privées (7,71 % du PNB contre 3,92 % pour les banques publiques) ;
- du niveau insignifiant des produits divers des banques publiques (0,10 % du PNB contre 12,03 % pour les banques privées) ;
- et, enfin, des charges hors exploitation des banques publiques qui ont atteint 15,74 % du PNB contre des produits hors exploitation de 0,74 % pour les banques privées.

L'analyse des indicateurs de rentabilité des banques en 2007 montre, qu'entre les banques publiques et les banques privées, les écarts des marges bancaires et des marges de profit sont en

augmentation. La légère baisse de la marge bancaire des banques publiques indique que le rendement global des activités avec la clientèle reste stable mais, qu'en 2007 par rapport à 2006, une plus grande part de leurs activités a été traitée avec les institutions bancaires, voire avec la banque centrale, dont le rendement est inférieur au rendement sur les actifs clientèle.

La réduction, par les banques privées, de la part des frais généraux et des provisions pour risques bancaires dans leur marge bancaire est un indicateur de la meilleure maîtrise des coûts d'exploitation et de l'amélioration de la gestion des risques bancaires.

L'amélioration des marges de profit en 2007 des banques publiques est due, en premier lieu, à la baisse importante de la part des provisions pour risques bancaires. Cette baisse (32,8 points de pourcentage) est pour une grande partie compensée par la hausse des charges hors exploitation qui ne diminuent en rien l'effort fait pour améliorer la gestion des risques bancaires.

L'amélioration des marges de profit des banques privées est aussi due à la baisse de la part relative des provisions pour risques bancaires mais aussi de la part relative des frais généraux. Les améliorations au titre de l'exercice 2007 par les banques publiques et privées ont été partiellement compensées par la hausse de la part des impôts sur les bénéfices, soit une hausse de 2,04 points pour les banques publiques et de 5,73 points pour les banques privées.

En outre, la part du PNB des banques absorbée par leurs frais généraux, aussi bien pour les banques publiques que privées se rapproche du niveau réalisé en 2005, alors que pour l'année 2006 l'évolution de la part des frais généraux dans le PNB a été contrastée ; une hausse pour les banques privées et une baisse pour les banques publiques.

Au total, l'amélioration de la rentabilité des banques publiques sur la période 2005-2007 tient à l'augmentation substantielle de leur levier financier qui traduit une croissance de leur volume d'activité rapporté à leurs fonds propres qui sont restés

quasiment stables. Néanmoins, cette amélioration a été légèrement compressée par la baisse du taux de leur marge bancaire qui traduit une diminution de la productivité de leurs actifs en contexte d'excès de liquidité. La deuxième raison de cette amélioration porte sur la diminution, dans le PNB, de la part des provisions pour risques bancaires sous l'effet de la baisse des provisions annuelles constituées.

VI.1.3 - Activité des établissements financiers

L'activité des établissements financiers, qui sont de création récente, a évolué plus rapidement en 2007 que durant les années précédentes, à en juger par l'évolution du total de leurs bilans (60,7 milliards de dinars à fin 2007 contre 41,7 milliards de dinars à fin 2006). Cette évolution rapide résulte de l'entrée en activité de deux établissements financiers courant 2006 et de l'évolution de leur activité en 2007. Parmi les établissements financiers en activité, trois sont à capitaux publics et trois à capitaux privés étrangers.

Les ressources des établissements financiers à fin 2006 sont constituées des fonds propres (capital : 15,2 milliards de dinars ; réserves : 1,4 milliard de dinars), des emprunts obligataires émis (8,1 milliards de dinars) et des emprunts sur le marché monétaire interbancaire (20,3 milliards de dinars). Une partie de ces ressources est placée en titres du Trésor (4,8 milliards de dinars).

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 42,4 milliards de dinars à fin 2007 (dont 2,4 milliards de dinars de refinancement des créances hypothécaires) contre 21,1 milliards de dinars à fin 2006 (dont 5,6 milliards de dinars refinancement des créances hypothécaires). Les conditions monétaires favorables et l'offre de logements en expansion expliquent l'augmentation appréciable des crédits hypothécaires en 2006 et 2007. Mais cette évolution n'est pas suivie par la hausse de leur refinancement auprès des établissements financiers concernés en raison de l'excès de liquidité en augmentation.

VI. 2 - CENTRALES DES RISQUES, DES IMPAYES ET DES BILANS

Les centrales d'informations, mises en place et organisées par la Banque d'Algérie, dénommées Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés ont été instituées par la Loi n° 90-10 puis renforcées par l'article 98 de l'Ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit. Elles fonctionnent sous forme de bases de données constituées par les participants et permettant la collecte, le stockage et la mise à disposition des banques et établissements financiers, adhérents à ces centrales, des informations, par la consultation " on line " ou par requête.

Les Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés gérées par la Banque d'Algérie constituent autant de bases de données et un service de renseignement à l'intention des banques et établissements financiers. L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers aux centrales sont des conditions essentielles pour que ces centrales puissent aider les banques et les établissements financiers à mieux connaître leur clientèle et mieux évaluer leurs risques de crédit.

VI.2.1 - Centrales des Risques

Conformément aux dispositions de l'article 98 de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, la Banque d'Algérie a renforcé le dispositif mis en place pour la déclaration des crédits à la Centrale des Risques par les banques et établissements financiers.

L'activité de cette centrale est régie par le Règlement n°92-01 portant "organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques" et son instruction d'application n° 70-92 relative à la "centralisation des risques bancaires et des opérations de crédit-bail".

Les actions initiées en 2004 - 2007 ont concerné l'implémentation d'un système de consultation "on line" au niveau des banques. Ce processus a été parachevé en 2006 pour

l'ensemble des banques. Au cours de l'année 2006 a été initié aussi une nouvelle centrale de crédits aux particuliers. A la faveur de la création de cette nouvelle centrale, il a été décidé de moderniser la Centrale des Risques existante. Ce travail s'est poursuivi au cours de l'année 2007 par l'étude préalable portant sur l'existant et l'élaboration de l'architecture de la Centrale des risques.

De plus, la réglementation régissant les déclarations de crédit à la Centrale des Risques a été renforcée par l'instruction n° 07-05 du 11 août 2005 qui fait obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à la Centrale des Risques, les créances douteuses et litigieuses entendues au sens de créances classées tel que définies par les dispositions de l'article 17 de l'instruction n° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

La nouvelle centrale d'information dite "Centrale Négative" est opérationnelle depuis avril 2006. Ce nouvel outil vise à compléter le dispositif en place par la mise à disposition des adhérents à cette centrale des informations à caractère qualitatif susceptibles d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maîtrise du risque de crédit.

A fin décembre 2007, la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie disposait d'un fichier permanent de 47 829 entreprises déclarées par leurs banques et établissements financiers respectifs comme étant des utilisateurs de crédits dont le montant est supérieur à deux (2) millions de dinars.

Evolution des déclarations

Année	Nombre de déclarations
2002	17 502 déclarations
2003	19 150 déclarations
2004	24 816 déclarations
2005	32 557 déclarations
2006	43 584 déclarations
2007	54 639 déclarations

A fin 2007, l'encours des crédits déclarés à la Centrale des Risques s'élève à 1 919 milliards de dinars et se décompose comme suit :

- 57,67 % pour le secteur public,
- 42,33 % pour le secteur privé.

La Centrale des risques existante va être renforcée par la centrale des crédits aux particuliers et la suppression du seuil de déclaration. Il s'agira d'une centrale globale qui recueillera les données positives et les données négatives (défauts de paiements) sur les crédits distribués.

VI.2.2 - Centrale des Impayés

L'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés sont régis par deux règlements. Le premier texte réglementaire est le règlement n° 92-02 du 22 mars 1992 qui porte sur l'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés, le second, le règlement n° 92-03 est relatif à la prévention et à la lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les incidents de paiement, déclarés en 2007, sont en hausse de plus de 21,9 % en nombre et en baisse de 4,7 % en valeur par rapport aux données de l'année 2006.

Evolution des déclarations et interdits de chéquiers

Année	Nombre de déclarations	Montant	Nombre d'interdits de chéquiers
2002	29 387	27 milliards de DA	4 584
2003	23 389	18 milliards de DA	3 770
2004	31 271	18 milliards de DA	5 805
2005	43 351	28 milliards de DA	7 360
2006	31 059	21,3 milliards de DA	4 458
2007	37 861	20,3 milliards de DA	5 083

Au regard des données provenant du système de télé-compensation des paiements de masse et des quelques données provenant des chambres de compensation support papier en cours de fermeture, en 2007, les incidents de paiement sur chèques déclarés par les banques à la Centrale des Impayés pour l'absence ou l'insuffisance de provision ne représentent que 57,73 % en nombre et 44,97 % en valeur de l'ensemble des chèques rejetés en compensation.

Le taux de chèques impayés pour l'absence ou l'insuffisance de provision en 2007 est de 1,02 % contre 1,31% en 2006. Les chèques impayés sont concentrés sur la tranche comprise entre dix mille et un million de dinars pour 75 % des chèques impayés déclarés.

Par secteur juridique, le nombre d'incidents est plus élevé pour les professions libérales dans le secteur privé (57,9%) et pour les établissements publics à caractère industriel et commercial dans le secteur public (80,5 %).

En ce qui concerne le fichier des interdits de chéquiers, après la suppression des interdictions arrivées à terme, il enregistre, à fin 2007, un nombre de 5 384 personnes physiques et morales, sanctionnées pour 12 et 24 mois contre 4 819 à fin 2006.

VI.2.3 - Centrale des Bilans

Conformément à la réglementation en vigueur, la Banque d'Algérie a mis en place une Centrale des Bilans. L'application informatique nécessaire à la prise en charge des déclarations à la Centrale des Bilans étant prête, une rencontre avec les banques et les établissements financiers pour le lancement de cette centrale a été organisée avec le concours d'une Banque Centrale de l'Eurosystème à l'effet de les informer sur son mode de fonctionnement et de les sensibiliser à l'importance de cet outil ainsi qu'à la nécessité pour eux d'y adhérer.

La Centrale des Bilans sera le support de la cotation systématique des entreprises. Cet indice constitue un indicateur de la santé financière de chaque entreprise et servira à la

classification des effets nécessaires aux opérations de politique monétaire. Ces effets serviront de collatéraux indispensables, selon leur degré de qualité, aux opérations de politique monétaire.

Cette centrale n'est pas encore entièrement opérationnelle.

VI.3 - Systèmes de paiement

La mise en production des systèmes de paiement interbancaires modernes, efficaces et transparents, s'est effectuée au cours de l'année 2006. Le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements) est rentré en production au cours du mois de février 2006 et la télé-compensation des paiements de masse, dénommée système ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire), au cours du mois de mai 2006.

VI.3.1 - Système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents

Au cours de l'année 2007, le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents a enregistré un nombre de 176900 opérations de règlement comptabilisées sur les livres de la Banque d'Algérie pour un montant total de 313373 milliards de dinars. Le système a été ouvert en 2007 pendant 251 jours.

En moyenne journalière, 705 opérations de règlement ont été effectuées sur les comptes de règlement ouverts dans le système représentant un montant quotidien moyen de 1248,5 milliards de dinars. Par rapport à l'année 2006, le système a connu une progression de 24 % en volume et 85 % en valeur. Les opérations traitées par les banques au profit de leur clientèle représentent 41,9 % en terme de volume et 72 % en terme de valeur, soit une augmentation de 37 % en volume et 39 % en valeur par rapport à l'année 2006.

La mise en exploitation du système ARTS a eu un impact considérable sur la gestion de trésorerie des banques du fait que

tous les flux de paiement interbancaires par virement d'un montant supérieur ou égal à un million de dinars et les paiements urgents ont transité par ce système.

Les soldes déversés par les chambres de compensation sur support papier et par le système de télé-compensation (ATCI), géré par le Centre de pré compensation interbancaire (CPI), ainsi que les soldes envoyés dans le système par le dépositaire central (Algérie Clearing) pour les paiements effectués sur les marchés sont réglés dans le système ARTS au cours des périodes respectives paramétrées.

Le pilotage du système par le personnel dédié de la Banque d'Algérie (opérateurs, surveillants et administrateurs du système) et l'implication active des participants au système a facilité l'adaptation des utilisateurs au nouveau système et son adoption en tant qu'outil de paiements performant au service de la place bancaire et des utilisateurs des services de paiement.

VI.3.2 - Système de télé-compensation des paiements de masse

Le système de télé-compensation ATCI a été mis en production en mai 2006 avec la compensation des chèques. Les autres instruments de paiement ont été introduits progressivement.

Au cours de l'année 2007, le système ATCI a dénoué 6,926 millions d'opérations de paiement pour un montant total de 5452,188 milliards de dinars, soit une moyenne mensuelle de 0,577 million d'opérations pour un montant moyen de 454,349 milliards de dinars.

En terme d'instruments de paiement, les paiements par chèque prédominent. Avec un volume de 5,6 millions de chèques compensés, cet instrument de paiements représente 80,7 % du total des opérations compensées. Le volume de virements qui est de 1,011 million d'opérations représente 14,6 % du volume total des opérations traitées.

Le système ATCI a traité 0,112 million de rejets d'opérations pour différentes raisons, soit un taux de rejets de 1,62 % contre 3,12 % en 2006. Ces rejets concernent principalement les chèques.

Le système ATCI a compensé 87 % des paiements de détail. Les chambres de compensation régionales support papier qui sont en voie de fermeture, ont traité en 2007 un volume de 13 % d'opérations de paiement.

Le système ATCI n'a pas encore intégré les virements multiples (virement mensuels de salaires) ; la solution d'échange de données informatisées (EDI) n'étant pas encore en application.

VI.4 - Bourse des valeurs mobilières

Bien que le cadre réglementaire du marché financier soit institué en 1993 et les organismes y afférents constitués (Société de gestion de la bourse des valeurs, Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourses, Dépositaire central) et que plusieurs intermédiaires en opérations de bourse soient agréés, l'activité du marché financier est restée sans développement notable pendant plusieurs années au niveau du compartiment du marché des titres de propriété.

En ce qui concerne le compartiment du marché obligataire, après plusieurs années d'activité atone, à partir de l'année 2004, ce compartiment du marché connaît un développement progressif appréciable.

L'une des caractéristiques de cette évolution est le recours aux emprunts obligataires par des grandes entreprises publiques dans l'électricité et gaz, téléphonie, travaux pétroliers et transport aérien. Le recours timide aux emprunts obligataires par des entreprises privées (émission d'obligations uniquement par deux entreprises privées) est dû au progrès lent dans les entreprises privées en matière de transparence des comptes et de leur relations traditionnellement privilégiées avec les banques.

Le montant annuel des émissions est passé de 7,5 milliards de dinars en 2003 (premières émissions), à 49,2 milliards de dinars en 2004, à 62,7 milliards de dinars en 2005, à 44,9 milliards de dinars en 2006 et à 7,8 milliards de dinars en 2007, soit un total d'émissions à fin 2007 de 172,1 milliards de dinars.

Le total des émissions non échues à fin 2007, s'élève à 161,2 milliards de dinars, dont 109,5 milliards de dinars souscrits par les secteurs bancaire et financier et 51,7 milliards de dinars souscrits par les entreprises et les ménages.

A fin 2007, le taux des obligations non échues pour des maturités résiduelles entre un et trois ans est de 33,3 %, entre quatre et cinq ans de 54,4% et entre sept et dix ans de 12,3 %.

Le montant des obligations en cours à fin 2007 représente 1,7 % du produit intérieur brut et 3,1% du produit intérieur brut hors hydrocarbures.

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

(chap_06_07.qxd)
/Title
(
/Subject
(D:20080511124452)
/ModDate
(
/Keywords
(PDFCreator Version 0.8.0)
/Creator
(D:20080511124452)
/CreationDate
(Administrateur)
/Author
-mark-